



Extrait du Registre des Délibérations

## Délibération 2024-057

### Programme de plantation « Plant'arbre » pour l'année 2025 – Signature d'une convention d'engagement entre la Commune de Villemur-sur-Tarn et l'association « Arbres et Paysages d'Autan »

L'An deux mille vingt-quatre et le lundi 16 septembre à 19 heures, les membres du conseil municipal de la Commune de Villemur-sur-Tarn se sont réunis au lieu ordinaire des séances sous la Présidence de M. Jean-Marc DUMOULIN, Maire, sur convocation qui leur a été adressée, conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 05 septembre 2024.

#### Présents

M. Jean-Marc DUMOULIN, Mme Aurore DUQUENOY, Mme Agnès PREGNO, Mme Florence DELTORT, M. Daniel REGIS, Mme Corine BRINGUIER, M. Jean-Michel MICHELOT, M. Marc SENOUQUE, Mme Nadine RIAL, M. Claude CAUSSE, Mme Bernadette BALAGUE, Mme Virginie DOS SANTOS, Mme Hélène BOURRUST, Mme Christine POMMEREUL, M. Philippe SANCHEZ, M. Dominique MARIN, Mme Danielle FOLLEROT, M. Michel SANTOUL, Mme Brigitte BERTO, Mme Caroline VILLA, M. Alain BALLO, Mme Pierrette BRINGUIER.

#### Conseillers ayant donné pouvoir

M. Georges CHEVALLIER a donné pouvoir à M. Daniel REGIS  
Mme Christiane RASCAGNERES-PLAZA a donné pouvoir à M. Claude CAUSSE  
M. Franck MORENO a donné pouvoir à Mme Corine BRINGUIER  
Mme Louise MICHARD a donné pouvoir à Mme Caroline VILLA

#### Conseiller absent excusé

M. Philippe VIGUIE

#### Conseillers absents

M. Jérôme NORTIER  
M. Patrice BRAGAGNOLO

#### Secrétaire de séance

Mme Danielle FOLLEROT

Membres en exercice - 29 | Membres présents - 22 | Pouvoirs - 04 | Membres absents – 03



## Exposé

L'association « Arbres et paysages d'autan » accompagne par le biais d'un partenariat La commune de Villemur-sur-Tarn, dans le déploiement et la mise en place de ses objectifs de renaturation.

Cette convention découle des engagements passés dans la précédente. La commune de Villemur-sur-Tarn missionne l'association Arbre et Paysage d'Autan pour l'accompagner sur la plantation de haies et d'arbres champêtres.

Ce programme est soutenu par le Conseil Régional Occitanie, dans le cadre de son action Fond Biodiversité. Pour bénéficier du programme la commune s'engage à respecter le protocole technique et à maintenir le linéaire planté sur une durée d'au moins 15 ans. En contrepartie, le commun bénéficie d'une subvention sur l'achat des plants. Pour le projet, la participation de la commune est de l'ordre de 3€ au mètre linéaire. Un acompte de 50% devra être versé au moment de la validation du projet.

Ce partenariat est réservé aux communes adhérentes à l'association. L'adhésion est annualisée, elle a été payée pour 2024. Le montant annuel de l'adhésion pour les collectivités territoriales de 2 000 habitants à 10 000 habitants est fixé à 200 euros.

## Décision

**Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le quorum étant vérifié, le Conseil Municipal, DECIDE :**

- **De renouveler** l'adhésion à l'association « Arbres et Paysages d'Autan » sur l'année 2025 ;
- **D'approuver** le projet de convention tel que présenté ;
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que toutes les pièces administratives relatives à ce dossier ;
- **De verser** l'acompte dans les conditions définies dans l'article 6 du projet de convention ci-joint.

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité que la présente délibération a fait l'objet des formalités de transmission et de publicité prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales

Monsieur le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

## Résultats du vote

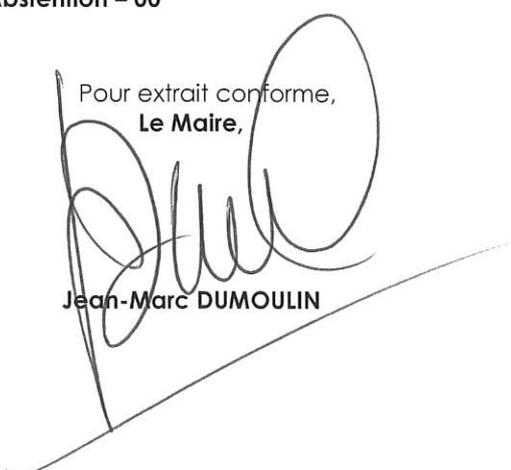
Votants – 26 | Pour – 26 | Contre – 00 | Abstention – 00

La Secrétaire de séance,

  
Danielle FOLLEROT



Pour extrait conforme,  
Le Maire,

  
Jean-Marc DUMOULIN